

Atelier d'élaboration n° 1 du plan d'actions PCAET

Réunis le mercredi 13 novembre 2019, les participants présents ont travaillé sur le thème de l'habitat et du bâti.

- Une représentante de Seine et Marne Environnement (Mme DUCLAU) a d'abord présenté la future Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), qui interviendra bientôt sur Moret Seine et Loing. Un conseiller sera mis à disposition du territoire 2 ½ jours par semaine. Il tiendra des permanences itinérantes, pour accompagner les habitants et les bailleurs dans leurs démarches de rénovation, en matière technique et financière ; il pourra aussi organiser des « balades thermiques », sensibiliser les artisans et professionnels aux nouveaux matériaux, intervenir auprès des PME, accompagner les communes dans leurs efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

Suite à cette présentation, les participants à cette séance d'élaboration ont par ailleurs fait les propositions suivantes :

MENER UNE ACTION VOLONTARISTE, POUR UNE RENOVATION DE L'HABITAT

Sensibiliser les habitants et les bailleurs à la rénovation énergétique.

- Organiser une sensibilisation personnalisée, sur tout le territoire, en allant à la rencontre des habitants.
- Communiquer largement sur la rénovation, via différents supports existants ou à créer :
 - Via les différents moyens d'information de MSL.
 - Par une application locale d'information par SMS.
 - Par la création d'une partie dédiée, sur le site de la Communauté de communes.
 - Par l'édition d'une brochure pédagogique.
 - Par la mise en place d'un « Climato Bus », circulant sur le territoire, et présent sur tous les grands évènements du territoire (une attention particulière devra être apportée sur le choix du véhicule et son impact potentiel sur l'environnement).
- A travers ces supports d'information / sensibilisation, communiquer notamment sur :
 - Les aides auxquelles donnent droit les travaux faits en matière de rénovation.
 - Les différentes techniques de rénovation existantes – en détaillant notamment par type et par zone d'habitation.
 - Les démarches à respecter en la matière.
 - Les professionnels à qui s'adresser en confiance (voir plus loin).
 - L'existence de la PTRE.

- Former un conseiller énergie capable de seconder le conseiller de la PTRE, pour mieux accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation – notamment dans la constitution de leurs dossiers de demande d’aides financières auprès des différents organismes.

Aller au-devant des habitants, afin de mieux les mobiliser grâce à des outils thermographiques et des opérations ciblées.

- Réaliser une thermographie aérienne, par drones. Communiquer les résultats obtenus aux propriétaires.
- Les inviter à venir se les faire expliquer, lors d’un « Salon de l’Habitat responsable ». A cette occasion :
 - Leur offrir un diagnostic rapide de leur logement,
 - Les inciter à approfondir ce diagnostic, avec l’aide d’entreprises reconnues pour leur sérieux (voir ci-après)
 - Leur proposer éventuellement des premières solutions,
 - Les informer des coûts, des économies réalisables, des aides et défiscalisations auxquelles ils pourraient avoir droit,
 - Leur communiquer la liste des artisans et entreprises recommandés (voir ci-après)
 - Et leur offrir un accompagnement personnalisé pour la réalisation d’un diagnostic énergétique, la définition des travaux à effectuer, l’obtention des aides, et le suivi des travaux (voir ci-dessus : PTRE et Conseiller Energie).
- Identifier notamment, grâce à cette thermographie aérienne, les zones les plus critiques, en matière de rénovation énergétique.
- Compléter l’opération aérienne par de « balades de quartier » menées dans ces zones, à l’aide d’un « Climato-Bus » (ou autre véhicule) à vocation pédagogique.
- A cette occasion, proposer des « balades de quartier » offrant des thermographies terrestres personnalisées (voir ci-après).

Valoriser les efforts engagés, pour entraîner une dynamique positive.

- Appuyer la sensibilisation sur des opérations réussies.
 - Organiser des visites pédagogiques d’un « bâtiment modèle ».
 - Organiser avec les propriétaires des visites de leur domicile, après rénovation.

Développer des formations souples et adaptées aux TPE, pour les professionnels et structurer ainsi une offre crédible pour les particuliers

- Informer sur le rôle de l’Adil, en cas de litiges sur travaux.
- Organiser avec la Chambre des Métiers et d’autres acteurs du secteur, des formations crédibles et approfondies.
 - Aux techniques de rénovation,
 - Aux nouvelles énergies dans l’habitat,
 - Aux matériaux biosourcés,

- Aux aides et prêts offerts aux particuliers pour ces différents travaux.
- Offrir aux artisans et aux entreprises du BTP de bénéficier de ces formations à un coût réduit ; et accompagner ces formations de la signature d'une Charte d'engagement.
- Labelliser les professionnels ayant suivi ces formations et signé cette Charte.
- Etablir et publier les listes de ces professionnels labellisés, afin d'offrir aux habitants un choix de professionnels crédibles.
- Faciliter l'installation sur le territoire de vendeurs de matériaux de rénovation biosourcés.

TRAVAILLER POUR AMELIORER LES USAGES DU BATI PRIVE, COMMERCIAL ET TERTIAIRE

Engager une forte campagne de communication, en faveur de la sobriété énergétique

- Publier et distribuer largement une « Charte des bons gestes », permettant à chacun de comprendre où et comment il peut améliorer ses usages.
 - Travailler avec l'Ademe pour que ce document donne des estimations des économies de CO2... et d'argent, que permet chaque bon geste.
- Permettre aux habitants de mieux situer le niveau de leurs consommations énergétiques, et leurs usages
- Pour faciliter la sensibilisation des habitants : publier des indicateurs (ratios kWh / m², en fonction du type d'habitat et de chauffage) permettant à chacun de situer ses consommations d'énergie et les performances de son logement
- Les informer des moyens dont ils disposent déjà pour mesurer leurs consommations d'énergie et d'eau.
- Prêter aux ménages des watts-mètres, afin de leur permettre de mieux comprendre leurs consommations énergétiques.

Favoriser les bons usages dans le bâti, en jouant sur l'émulation et l'exemplarité

- Organiser des « challenges » entre familles (Famille à énergie positive, etc.)
- Inciter les commerces et centres commerciaux à réduire leurs consommations énergétiques (climatisation, magasins, portes ouvertes...) et valoriser leurs efforts.

RENDRE LE SECTEUR PUBLIC EXEMPLAIRE, EN MATIERE ENERGETIQUE

Engager une action forte, afin de réduire les émissions du bâti public

- Proposer aux élus et aux services des formations énergétiques et une sensibilisation aux coûts et aux économies réalisables, devant être intégrés dans les choix d'investissement.
- Engager un plan de rénovation des bâtiments publics.
 - Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments communautaires, sur le territoire. Inciter les communes à faire la même chose sur leur patrimoine

- Etablir un Plan sur 6 ans de rénovation et d'amélioration de ces bâtiments - en commençant par les plus énergivores – et en se fixant des objectifs volontaristes de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.
- Profiter du PCAET pour inciter les communes à poursuivre leur travail avec les écoles, pour réduire leurs consommations-ressources, en responsabilisant les enfants et les équipes éducatives (scolaires et périscolaires), et notamment :
 - Travailler avec le personnel éducatif, le périscolaire et des associations pour monter, sur l'année, un vrai programme pédagogique sur le climat et les économies d'énergie.
 - Calculer une moyenne sur 3 ans des coûts annuels de fluides de l'école (eau, électricité, gaz ou fuel, etc.)
 - Faire signer par M. le Maire et chacun des enfants une Convention Planète, affichée en grand à l'entrée de l'école, qui détaille les bonnes pratiques pour réduire l'empreinte carbone du groupe scolaire.
 - En fin d'année, calculer toutes les économies faites et les reverser aux élèves, pour qu'ils puissent réaliser un projet pédagogique "extra-ordinaire" défini de façon participative.
- Viser l'exemplarité pour les futurs bâtiments publics.
 - Essayer d'aller plus loin que le RE 2020 en matière énergétique.
 - Promouvoir l'usage du solaire sur tous les nouveaux bâtiments, quand cela est possible.
 - Inciter les communes à intégrer dans leur PLU le recours aux toitures végétalisées ainsi qu'à la récupération des eaux pluviales

Réduire les consommations électriques et les rendre plus « vertueuses »

- Se fixer un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public géré par la communauté de communes.
- Etre relais auprès des communes pour adopter une gestion vertueuse de leur éclairage public
- Communiquer plus largement sur les coûts énergétiques supportés par les communes et l'intercommunalité.

Anticiper le changement climatique, en « verdissant » autant que possible les milieux urbains les plus denses, et réduire les émissions du territoire, en optant pour une gestion « écologique » des espaces verts

- Favoriser les toitures végétales pour les nouveaux équipements structurant de la Communauté de Communes MSL.
- Inciter les communes à intégrer dans leur PLU la végétalisation des zones les plus denses, pour éviter l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Inciter les communes à rafraichir les bâtiments publics, et notamment les écoles, y installer, quand c'est techniquement possible, des « rideaux bioclimatiques » faits de plantes et/ou d'arbres feuillus.
- Opter pour un aménagement et une gestion écologique des espaces verts, réduisant les émissions liées à leur entretien et accroissant leur capacité à capter le carbone.

Atelier d'élaboration n°2 du plan d'actions PCAET

AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Réunis le mercredi 20 novembre 2019, les participants présents ont travaillé sur le thème de l'Agriculture et de la Consommation

- Anne Marty a d'abord présenté le projet de supermarché coopératif de l'association Cooplicot. Né en 2017, et porté par 170 adhérents, cette initiative a déjà permis d'ouvrir une épicerie alternative, rue de la Saussaie, à Moret, et d'y vendre les produits d'une cinquantaine d'exploitants, pour la plupart locaux – et bios. L'objectif est de « rendre le consommateur responsable et acteur de sa consommation », de bénéficier de produits sains et équitables, de mieux respecter la planète, tout en prenant soin de l'Humain, et de faciliter l'échange et le partage. Le local actuel est prêté par la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne, et partagé avec une Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Animé par les adhérents bénévoles, il n'ouvre encore que 2 jeudi et 2 samedi par mois, mais devrait ouvrir tous les jeudis et tous les samedis à partir du mois de janvier. Les achats sont réservés aux adhérents (adhésion : 15 euros/an - et 3 h de bénévolat/mois). La structure est à but non lucratif. A terme, Cooplicot doit également ouvrir une épicerie en gare de Saint-Mammès. Contact : 06 78 59 70 78 - cooplicot@gmail.com.
- Par ailleurs, concernant le compte rendu de l'atelier n°1, consacré à l'habitat, certains participants souhaitent que la formulation : « Viser l'exemplarité pour les futurs bâtiments publics. Essayer d'aller plus loin que le RE 2020 en matière énergétique. » soit remplacée par « Viser l'exemplarité pour les futurs bâtiments publics. Aller plus loin que le RE 2020 en matière énergétique. »

Par la suite, les participants à cette séance d'élaboration ont par ailleurs fait les propositions suivantes :

AGIR POUR FACILITER L'EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES

- **Etablir un dialogue avec l'ensemble des exploitants agricoles du territoire.**
 - Prendre contact avec chaque agriculteur, et avec les propriétaires du foncier.
 - Initier et accompagner la mise en place d'un « Plan haies » sur le territoire notamment par la recherche de financements divers (ex : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-sante-animale/Agriculture/Aides-aux-Investissements>)
 - Orienter et soutenir l'ensemble des exploitants dans leurs recherches de formation.
 - Favoriser l'implantation d'éleveurs en pâturage extensif, et l'éco pâturage.
- **Mettre en place un « Plan haies », en partenariat avec le monde agricole**
 - Etudier les différents plans de replantation des haies en France.
 - S'appuyer sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPR), pour identifier d'éventuelles zones à (re)boiser. cf http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/10449/65255/file/FICHE_TECHNIQUE_PDIPR.pdf
 - Travailler avec les agriculteurs, les naturalistes, les propriétaires fonciers, les communes et les différents acteurs du secteur pour définir un plan vert « Haies et bosquets » permettant

de protéger l'humidité des sols et de limiter l'érosion en cas de forte pluie, par la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire.

- Définir ainsi, de façon participative et commune par commune, un plan de reboisement de haies, d'alignements et de bosquets, sur la base d'une cartographie acceptable pour tous.
 - Apporter des financements permettant les plantations.
 - Réfléchir aux modalités d'entretien des haies.
- Réfléchir à une valorisation énergétique des déchets d'élagage et rendre possible le développement d'une filière d'exploitation de ces déchets.
- Engager des discussions avec les agriculteurs pour la création de « haies tampons », protégeant les habitations de l'épandage des produits phytosanitaires.
- **Faciliter la transition agricole, vers des pratiques moins émettrices de gaz à effet de serre**
 - Avec la Chambre d'agriculture et l'ensemble des organismes de formation du monde agricole, mobiliser les exploitants afin qu'ils bénéficient facilement de formations mutualisées au bio, aux techniques de conservation du sol, à la permaculture, à l'agroforesterie ...
 - Contracter avec un bureau d'études spécialisé, afin d'offrir aux agriculteurs qui le souhaitent un audit climat – énergie de leur exploitation, à moindre coût.
 - Soutenir les exploitants bio ; soutenir les exploitants désireux de passer au bio.
 - Notamment en leur assurant des débouchés stables, auprès de la restauration collective (voir plus loin).
 - Racheter des terres exploitables, pour permettre l'implantation de maraîchers bio.

RENFORCER LES CIRCUITS COURTS, L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE

- **Engager une réflexion globale sur l'offre et la demande alimentaire du territoire**
 - Lancer un PAT (Projet Alimentaire Territorial).
 - Rappel : Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. Voir : <http://rnpat.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat/>
- **Accroître le maraîchage et l'offre vivrière du territoire**
 - Faire un état des lieux de l'ensemble des réserves foncières cultivables de la Communauté de communes et des communes.
 - Soutenir l'implantation de maraîchers sur ces terres cultivables.
 - Créer d'autres jardins familiaux.
 - Soutenir la création d'unités de transformation locales (légumeries – abattoir mobile).

■ Sensibiliser les habitants à la consommation responsable

- Travailler avec les associations et autres acteurs pour organiser des campagnes de communication ludiques et festives autour de la consommation responsable (et locale).
- Dégustations, films, concours, etc.
- Poursuivre les efforts de cuisine pédagogique engagés auprès des publics défavorisés.
- Travailler avec les AMAP et les producteurs locaux, pour offrir des « paniers de légumes » aux familles dans une situation précaire

■ Soutenir les circuits courts au sein de la société civile

- Soutenir les projets de « supermarché coopératif », initiés par des consommateurs et/ou des producteurs (sur le modèle Cooplicot ou approchant).
- Recenser l'ensemble des producteurs locaux, et les présenter dans un Guide à destination des consommateurs.
- Soutenir les AMAP et autres structures de consommation locale en circuits courts.
- Soutenir les commerces de proximité.

■ Travailler avec les restaurations collectives pour y accroître la part des produits bio et ou locaux

- Recenser les différents contrats de restauration collective éventuellement passés avec des prestataires.
- Revoir, à leur échéance, ces contrats de la restauration scolaire, pour une alimentation plus bio et plus locale.
- Sensibiliser les diététiciens, les cuisiniers et le personnel des cantines à l'avantage de consommer bio et local.
 - Les mobiliser, notamment, en faveur de la Plateforme Alimentaire bientôt mise en place par le Département.
- Accroître significativement la part du bio et du local dans les menus.
- Aider au regroupement des producteurs locaux, afin de leur permettre d'offrir une offre stable et régulière à la restauration collective.
- Réduire la part des produits carnés, dans les menus.
- Engager une vaste action de réduction du gaspillage alimentaire.
- Ouvrir les cantines scolaires aux seniors.

■ Rendre les territoires consomm'acteurs

- Former les acheteurs et les responsables des marchés des communes et de l'intercommunalité aux achats durables.
 - Par une double formation, technique (notamment : aux labels environnementaux) et juridique.
- Imposer des produits « bio » et naturels, pour le nettoyage et l'entretien des espaces scolaires et des autres bâtiments publics.
 - Pour cela former au préalable le personnel et les acheteurs municipaux.
- Introduire l'environnement et le social dans les appels d'offres.
 - Introduire des clauses d'insertion dans les marchés publics.
 - Introduire des clauses environnementales et des « clauses carbone » dans les critères d'appels d'offre.
- Opter pour des produits d'entretien écologiques.
 - Et former les personnels à leur utilisation.
- Supprimer le plastique jetable dans les achats de la commune
 - Notamment : eau, gobelets, etc.

Atelier d'élaboration n° 3 du plan d'actions PCAET

MOBILITES

Réunis le mercredi 27 novembre 2019, les participants présents ont travaillé sur le thème des déplacements, des transports et de la mobilité.

- Patrice Nogues a d'abord présenté l'association La vie à vélo. Créée en 1996, celle-ci milite de longue date pour le droit à des mobilités actives, la marche et le vélo. Ces modes de transport sont « écologiques », puisqu'ils n'émettent pas de gaz à effet de serre, ni de particules fines. Ils représentent aussi des modes de transport peu chers, pratiques, excellents pour la santé ; et contribuent à améliorer le mode et le cadre de vie urbain. L'association intervient auprès des habitants, pour aider les gens à devenir cycliste dans les meilleures conditions. Elle agit aussi auprès des élus, afin que ceux-ci prennent mieux en compte le vélo dans leurs aménagements. Des pistes cyclables sécurisées, des abris à vélo, des stationnements sécurisés, couplés à des actions pédagogiques dans les écoles, peuvent en effet aider fortement au développement des « transports doux ». Toutefois, ces actions, indique M. Nogues, n'auront que des effets très limités, si dans le même temps, les élus n'agissent pas pour rendre l'usage de la voiture moins facile et moins attrayant.
- Par la suite, les participants du Club Climat, présents à cette séance d'élaboration, ont par ailleurs fait les propositions suivantes :

REDUIRE LES OBLIGATIONS DE SE DEPLACER

- **Favoriser le télétravail et le covoiturage dans les communes et la communauté de communes.**
 - Développer le télétravail dans les communes et parmi le personnel de l'Intercommunalité, de façon très volontariste.
 - Organiser un PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise) intercommunal.
- **Soutenir le développement du télétravail des habitants.**
 - Sensibiliser l'ensemble des entreprises locales, en faveur du télétravail.
 - Recenser les habitant(e)s souhaitant travailler, et les appuyer dans cette demande auprès de leurs employeurs.
 - Mettre en place le très haut débit sur tout le territoire, si possible avant 2022.
 - Etablir des coûts d'accès au haut débit qui soient les mêmes pour tous (accès satellitaire ou fibre).
 - Mettre en place un wifi gratuit dans tous les bâtiments ouverts au public.
 - Etudier la possibilité de créer un ou des espaces de coworking sur le territoire.

- Mener une enquête auprès des habitants.
- Mener une étude sur les conditions de succès de ce type d'espace partagé.
- Ouvrir des salles dans les Mairies déléguées de MLO, afin d'en faire des espaces pédagogiques chargés de réduire la fracture numérique, et d'assister les personnes en « difficulté informatique ».
- **Rapprocher le travail et les services des habitants**
 - Agir pour accroître l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles activités, correspondant aux qualifications de la main d'œuvre locale.
 - Afin de réduire la fiscalité sur les entreprises, et mieux les attirer, mener une campagne contre la fiscalité liée au Grand Paris.
 - Etudier la possibilité de créer une « pépinière verte », ouverte aux entreprises travaillant sur le développement durable et/ou les « green techs ».
 - Soutenir l'installation de commerces-cafés polyvalents, dans les villages.

LUTTER CONTRE LA VOITURE SOLO, ET FAVORISER LES VEHICULES LES MOINS POLLUANTS

- **Développer le covoiturage**
 - Organiser des rencontres covoiturage, dans les villages, afin de permettre la constitution d'équipages réguliers.
 - Sensibiliser les habitants aux avantages du covoiturage.
 - Faire connaître les différentes applications de covoiturage, notamment celles recommandées par la Région (Klaxit, Atchoum, etc.)
 - Réserver des places de stationnement urbain aux covoitureurs.
 - Etudier la possibilité de mettre en place un (ou des) Rézo Pouce (notamment : Champagne – Fontainebleau...). Voir <https://www.rezopouce.fr/>
- **Développer l'autopartage**
 - Étudier la possibilité de mettre à disposition un véhicule partagé dans les villages (voir label régional Autopartage)
 - Voir l'expérience de Perrigny sur Armançon (Yonne).
- **Favoriser l'emploi de véhicules moins polluants.**
 - Inciter à l'achat de véhicules GNV.
 - Insister auprès des délégataires, pour la mise en place de bennes à ordures GNV.
 - Envisager de créer une ligne de bus à véhicules GNV.
 - Accroître le nombre de bornes de recharge électriques (en zone non inondable).
 - Etudier la possibilité de mettre en place des bornes de recharge – ou une station - GNV

FAVORISER LES MOBILITES DOUCES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

■ Agir pour étendre l'usage du vélo et de la marche à pied.

- Mailler le territoire de pistes cyclables, ainsi que de stationnements et de parkings couverts et sécurisés.
- Rouvrir les passages de conduite d'eau (aqueducs) aux piétons et aux cyclistes
- Mettre en place, dans chaque école, l'ensemble du programme national « Savoir rouler ».
- Communiquer en faveur du vélo par des événementiels, des actions au Musée Vélo, etc.
 - Ex : faire du Festival Jeunesse un moment de sensibilisation en faveur du vélo.
- Sensibiliser les auto-écoles, afin qu'elles forment davantage les futurs conducteurs aux problèmes des cyclistes.
- Organiser des campagnes de communication auprès des automobilistes, afin de mieux leur faire percevoir les risques qu'ils font courir aux piétons et aux cyclistes.
- Réactualiser le Plan Vélo-Gare piloté par le département.
- Faciliter les déplacements piétons en améliorant les trottoirs là où c'est possible
 - Y compris en travaillant avec le département, sur Montarlot.
- Accroître les fréquences de certaines lignes de bus – ou développer des Rézo Pouce sur les trajets peu desservis.
- Créer un service de Transport à la demande dans le Sud de la Communauté de communes, garantissant des heures d'arrivée en gare de Moret.
- Mettre en place une communication claire et pratique sur les lignes et les horaires des Transports en commun.
- Mieux faire connaître les sites de Transdev et Navigo, qui offrent déjà de bons renseignements.

■ Faciliter l'intermodalité

- Identifier les besoins en stationnement, permettant de faciliter l'intermodalité.
- Permettre aux habitants d'emprunter les bus avec un vélo ou une trottinette.

Atelier d'élaboration n° 4 du plan d'actions PCAET

ECONOMIES, DECHETS ET NOUVELLES ENERGIES

Réunis le mercredi 4 décembre 2019, les participants présents ont travaillé sur le thème de l'économie, des déchets et des nouvelles énergies.

- Gwennyn Yardin a d'abord présenté le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM). Au départ, cette structure avait pour vocation de regrouper différentes communes pour gérer la distribution de l'électricité (aujourd'hui : 444 communes de Seine & Marne). Elle a aujourd'hui étendu ses missions à la distribution du gaz (168 communes), et se pose comme appui et conseil des collectivités en matière de Système d'information géographique, d'éclairage public, et de transition énergétique... Elle intervient notamment dans la mise en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques, mais aussi comme cofinancier des audits énergétiques des communes. Elle offre également aux territoires de réaliser gratuitement et/ou de subventionner des études d'opportunité et de faisabilité concernant les différentes énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation, chaleur fatale, biomasse, géothermie superficielle, etc.) ; et a récemment créé une SEM (Société d'Economie Mixte), la SDESM Energie, afin d'intervenir comme partenaire actif dans le développement des différents projets d'énergies renouvelables portés par les communes ou les intercommunalités.
- Par la suite, les participants du Club Climat, présents à cette séance d'élaboration, ont par ailleurs fait les propositions suivantes :

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE MONDE ECONOMIQUE DANS SES ACTIONS RESPONSABLES

- **Travailler avec le monde économique, sur la RSE**
 - Créer un Poste d'animateur économique du territoire. Il sera chargé de :
 - Contacter les entreprises locales,
 - Sensibiliser les entreprises aux enjeux climatiques, et aux économies possibles,
 - Servir de relais pour toutes les mesures du Plan Climat visant à faciliter les transitions énergétiques du monde économique (artisans, commerçants, TPE, entreprises). Voir ci-après.
 - Favoriser la création d'un Club RSE, permettant aux différents acteurs de bénéficier de retours d'expériences en matière énergétique.

- Contractualiser avec un (des) bureaux d'études une commande groupée, afin d'offrir aux entreprises de réaliser, pour un coût très faible, un bilan carbone assorti de préconisations concrètes.
- Travailler par taille d'entreprises (artisans, commerces, entreprises, etc.), avec la Chambre des Métiers, la CCI, l'Ademe, les Fédérations départementales, etc., afin d'informer les artisans, commerçants, entreprises des aides auxquelles elles ont droit pour la mise en place d'investissements et de démarches responsables (Climaxion, etc.) Voir notamment : <https://www.climaxion.fr/docutheque/aides-2019-aux-entreprises-transition-energetique-leconomie-circulaire> .
- Encourager les entreprises à développer le télétravail.

Inciter les entreprises à s'engager fortement en matière de développement durable, et les soutenir dans leur transition

- Informer les artisans et les commerçants sur les différents labels « verts » correspondant à leur activité. Soutenir financièrement leur formation.
- Favoriser l'implantation d'entreprises « vertueuses », dans les zones d'activité.
- Organiser avec la Chambre des Métiers une opération Eco-Défis®.
- Lancer un Concours « Entreprises à énergie positive » (sur le modèle des « Défis Familles à énergie positive »)
- Décerner un label aux entreprises engagées dans un processus vertueux.
- Communiquer largement sur l'engagement des entreprises locales en faveur du Climat et de l'environnement, et en faire un argument de marketing territorial.
- Renforcer les critères environnementaux et sociaux, dans les appels d'offres des communes et de l'intercommunalité.

Développer les mutualisations et l'économie circulaire

- Organiser des rencontres croisées entre tous les entrepreneurs locaux, afin de faciliter les échanges intra-territoriaux, et d'identifier les différents besoins de ces acteurs.
- Encourager les mutualisations possibles, entre entreprises.
- Lancer, avec l'Ademe, un vaste projet d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Voir : <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-industrielle-services/passer-a-l'action/lecologie-industrielle-territoriale>
- Favoriser le lancement des Plans de déplacements Inter-Entreprises, sur les zones d'activité.
- Tenter de mettre en place une « écologie industrielle », et une économie circulaire.
- Organiser également des rencontres permettant de rapprocher les entreprises - et les Comités d'entreprise - des circuits courts et des producteurs locaux.

MIEUX GERER LES DECHETS, POUR EN REDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE

Renforcer l'information sur les déchets, à destination des habitants

- Travailler avec les Syndicats de déchets pour multiplier les campagnes sur le « zéro déchets » et le tri.

- Mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public, valorisant une consommation plus « responsable », et moins productrice de déchets.
- Mieux expliquer et mieux faire comprendre les consignes de tri, en expliquant aux habitants les modes de traitement qui les justifient.
- Faire aussi connaître l'application Consignes de tri.fr. Voir : <https://www.consignesdetri.fr/>
- Travailler avec les écoles et les associations de parents d'élèves sur des opérations de sensibilisation, à destination des enfants... et des adultes.
 - Actions contre le gâchis alimentaire.
 - Actions symboliques de type « goûter zéro déchets »
 - Mener une campagne de récupération – réutilisation des bouchons en liège.
 - Etc.

Améliorer les collectes et la valorisation des déchets

- Créer des composteurs collectifs.
- Développer des plateformes de dépôt des déchets verts, dans chaque commune, afin d'éviter les trajets jusqu'à la déchetterie. Assurer un broyage de ces déchets, à intervalles régulier, grâce à un broyeur itinérant. Offrir le broyat aux habitants.
- Soutenir les projets de méthanisation – notamment avec hygiénisateur – permettant d'absorber les bio déchets fermentescibles issus des habitants et de la restauration collective.

DEVELOPPER LES NOUVELLES ENERGIES

Favoriser le développement de l'énergie solaire

- Réaliser un cadastre solaire du territoire, permettant de déterminer l'ensemble des espaces pouvant accueillir du solaire photovoltaïque (toitures, délaissés, parkings, etc.)
 - Sur cette base, contacter et sensibiliser les propriétaires de grande surface à fort potentiel.
 - Proposer à chaque habitant de consulter ce cadastre, et de bénéficier éventuellement de conseils et d'accompagnement pour la réalisation de son projet.
- Aider les agriculteurs souhaitant développer des projets photovoltaïques des aides que peut leur apporter la SEM SDESM Energie.
- Développer le projet de toiture solaire sur les installations Jeumont, à Champagne sur Seine.
- Prescrire les équipements solaires dans les nouvelles constructions.
- Soutenir la création de projets solaires coopératifs (ex : centrales villageoises), investissant dans les équipements solaires.
- Installer des équipements solaires sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent (en tenant donc compte de leur orientation, leur résistance, l'environnement patrimonial, etc.)

Développer les autres énergies renouvelables

- Réaliser une veille sur les avancées technologiques en matière de stockage énergétique – et notamment sur les systèmes hydrogène.
- Favoriser le développement éolien, dans les zones identifiées comme potentiellement intéressantes, sur la base de projets participatifs ou citoyens.
 - Ex : inciter les habitants à se regrouper en association ou en SCIC (Société collective d'intérêt collectif), pour investir directement dans des équipements de nouvelles énergies – ou, dans le cadre d'un partenariat public-privé, créer des Sociétés d'économie mixtes (SEM), associant ces SIC et la Communauté de communes. Voir, par ex, les initiatives de la Communauté de communes de la Haute Lande <https://www.coeurhautelande.fr/Communaute-de-communes/Amenagement-du-territoire/Transition-energetique/La-Transition-Energetique-par-tous-pour-tous/La-SAS-Energie-Citoyenne-Haute-Lande>
- Développer des projets hydrauliques sur le Loing et l'Orvanne.
 - Proposer un projet hydraulique pilote, au niveau du Moulin de Moret.
- Prendre contact avec EdF Lab « Les Renardières » afin de développer des visites pédagogiques sur les nouvelles énergies.
- Mobiliser les élus afin de faire pression sur les pouvoirs publics et imposer la cessation des activités pétrolières sur le territoire, avant 2040.

Bilan de la concertation préalable

1. Rappel de la réglementation

Les Plans Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET) sont soumis à une évaluation environnementale de manière systématique et, de ce fait, entrent dans les champs de la concertation préalable. (1)

La concertation préalable est une procédure volontaire. La Communauté de communes a fait le choix d'organiser une concertation préalable aux modalités librement fixées, en respectant les conditions énoncées par l'article L. 121-16 du code de l'environnement. (2)

(1) Définition de la concertation préalable :

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » (d'après le code de l'environnement)

(2) Article L121-16 du Code de l'environnement

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme.

2. Déclaration d'intention & engagements de la Communauté de communes

La déclaration d'intention relative à l'élaboration du PCAET a été votée en conseil communautaire du 12 novembre 2018 et prévoyait les dispositions de concertation minimales suivantes :

- Une réunion de présentation ouverte au public, destinée à présenter des éléments de diagnostic et inviter les personnes intéressées à contribuer à l'élaboration du PCAET de la CCMSL, via une plate-forme participative en ligne ;
- La mise en place d'une plate-forme participative en ligne, permettant à l'ensemble des acteurs de s'informer sur le PCAET et de contribuer à l'élaboration du programme d'actions ;
- Des réunions de la Commission Aménagement et Promotion du Territoire de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, destinées aux élus et techniciens des communes membres de l'EPCI. Celles-ci seront réunies à chaque grande étape de la démarche, afin d'enrichir les travaux menés.

La déclaration d'intention a été affichée de façon régulière au panneau officiel de la Communauté de communes et était accessible en ligne sur le site internet de la Communauté de communes sur le site internet de la DDT 77 (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention/Plan-Climat-Air-Energie-Territorial-Declaration-d-intention>)

3. Mise en œuvre de la concertation préalable

La concertation des différents acteurs a été plus particulièrement appuyée lors du lancement de la démarche d'élaboration du PCAET (mobilisation initiale) et lors de la construction du plan d'actions.

Un forum numérique a en outre permis de garantir la participation du public durant toute l'élaboration du PCAET.

De nombreux partenaires institutionnels ont été invités et ont participé aux comités de pilotage qui ont ponctué la démarche. Du lancement de la démarche en janvier 2019 à la finalisation du projet de PCAET, 5 COPIL ont été organisés. Dans la majorité des cas, les COPIL rassemblaient les élus communautaires ainsi que des partenaires stratégiques.

A noter une période creuse d'un an, entre mars 2020 et mars 2021, en raison du contexte sanitaire.

3.1. Mobilisation initiale

3.1.1. Mobilisation interne

- séminaire de lancement dédié aux élus :
 - date : 29 janvier 2019
 - 30 participants (majorité d'élus et quelques partenaires, notamment DDT 77 et Département)
 - Contenu : Contexte réglementaire, enjeux climatiques, objectifs nationaux et locaux, démarche PCAET, méthode projet, calendrier.
- séminaire de sensibilisation dédié aux agents :
 - date : 19 septembre 2019
 - 15 agents CCMSL (directions des services supports et agents volontaires, intéressés par la démarche PCAET)
 - contenu : sensibiliser en interne les agents aux enjeux climatiques de manière générale et à la démarche PCAET plus particulièrement. Susciter une dynamique au sein des services pour repenser certaines pratiques et méthodes et impulser une dynamique

3.1.2. Mobilisation des acteurs locaux et du grand public

Pour ce volet, le choix a été fait de ne pas organiser de réunion de mobilisation à destination de publics spécifiques (associations, entreprises, citoyens) mais plutôt de privilégier l'organisation d'une conférence citoyenne et de 4 ateliers thématiques reprenant les axes prioritaires du PCAET. Ces 5 événements étaient ouverts à tous les citoyens qui pouvaient participer en tant que simple administré, entreprise, association en fonction de leurs sensibilités.

- Réunion de mobilisation du grand public
 - date : 13 septembre 2019
 - une cinquantaine de citoyens
 - sensibiliser aux enjeux climatique, rapprocher les enjeux globaux des enjeux locaux, mettre en valeur le rôle et la capacité de chaque citoyen à avoir un impact positif.

- Atelier co-construction stratégie territoriale
 - date : 10 septembre 2019
 - 20 participants, élus et partenaires
 - Contenu : définition d'une stratégie territoriale
- Moyens/supports de communication employés :

Tous les moyens à disposition de l'EPCI ont été mis à profit pour faire connaître la démarche, à savoir :

- parutions dans le magazine communautaire
- parutions dans les gazettes communales
- parution dans la presse locale (La république de Seine-et-Marne, L'Eclaireur du Gatinais
- diffusion radio (radio oxygène)
- forum en ligne
- site internet de la communauté de communes
- publication facebook
- impression et distributions de flyers et affiches à toutes les communes membres (**annexe 1**)

3.2. Forum participatif

Forum numérique citoyen mis en ligne le 1^{er} juillet 2019 (**annexe 2**)

Echec de la participation citoyenne en ligne, très peu d'inscrits et de commentaires malgré la promotion du forum sur les différents supports de communication précités.

3.3. Ateliers thématiques de co-construction du plan d'actions

Ateliers 2019, ouverts à tous les citoyens (annexe 3)

- atelier Habitat /Cadre bâti : 13 novembre 2019
29 participants
- atelier Agriculture et consommation : 20 novembre 2019
39 participants
- atelier Mobilités : 27 novembre 2019
28 participants
- atelier Economie et nouvelles Energies : 4 décembre 2019
31 participants

Les quatre ateliers, animés par M. François Camé (agence Etik-Pressé) auront permis de faire émerger plus d'une centaine de propositions citoyennes, plus ou moins structurées.

Ateliers 2021, élus communautaires et communaux

Compte tenu du contexte sanitaire, les ateliers se sont déroulés en visioconférence via TEAMS. Le choix a été fait d'ouvrir ces ateliers aux élus principalement afin d'arbitrer et de prioriser les très nombreuses propositions faites lors de la concertation effectuée en 2019 avec les citoyens.

- Le mardi 6 avril : Atelier Bâtiment Cadre Habitat comptant 8 participants
- Le jeudi 8 avril : Atelier Agriculture et Consommation comptant 21 participants dont la chambre d'agriculture et 3 élus/agriculteurs.
- Le lundi 12 avril : Atelier Mobilité comptant 15 participants
- Le mardi 13 avril : Atelier Économie et Nouvelles Énergies comptant 17 participants, dont le SDESM

Méthode d'animation : les participants sont divisés en plusieurs groupes n'excédant pas 6 personnes, répartis dans plusieurs salles virtuelles. Après avoir choisi un rapporteur de groupe, ils sont invités à débattre entre eux, pendant une heure et demie, sur l'ensemble des actions de la thématique en s'appuyant sur ces 5 questions :

- Quels indicateurs pour mesurer cette action ?
- Quelle priorité temporelle ? (Court terme : 1 an ; long terme : 3 ans ; doit débuter dès 2022, etc...)
- Quel rapport coût-résultat/impact ?
- Jugez-vous l'action pertinente ?
- Quel coût humain mobiliser ? (ETP)

Pendant ce temps, les animateurs circulent dans les salles virtuelles pour s'assurer que les participants échangent entre eux. Une fois que les groupes ont fini d'échanger, les salles virtuelles sont fermées et l'ensemble des participants sont réunis dans la salle de départ.

Ce dernier temps est consacré à la restitution par les rapporteurs des réflexions de chaque groupe. Le plan d'actions est revu en détail, action par action, les animateurs font intervenir chaque groupe, en alternant l'ordre de passage des rapporteurs.

Les ateliers se terminent lorsque l'ensemble des actions ont été traitées et que se dégage un certain consensus sur celles-ci.

De ce fait, ces ateliers ont permis d'étoffer le plan d'actions, en supprimant l'irréalisable et le superficiel tout en l'enrichissant de nouvelles remarques, de nouvelles idées et de nouvelles actions pertinentes. Le plan d'actions est passé de 41 à 32 actions, de 98 sous-actions à 67 sous-actions.

3.4. Comités de pilotage

Plusieurs COPIL sont venus ponctuer la phase de création du projet de PCAET :

- COPIL n° 1 : 14/05/2019 (12 participants, élus et partenaires, présentation du diagnostic territorial)
- COPIL n° 2 : 01/10/2019 (19 participants, élus et partenaires, présentation de la stratégie territoriale)
- COPIL n° 3 : 17/12/2019 (19 participants élus et partenaires, travail sur la stratégie territoriale)
- COPIL n° 4 : 23/01/2020 (21 participants, élus et partenaires, stratégie territoriale et programme d'action)
- COPIL n° 5 : 27/05/2021 (37 participants, élus et partenaires, finalisation du programme d'action et restitution des ateliers de travail entre élus réalisés en 2021).

4. Synthèse / Les apports de la concertation

Depuis le lancement de la démarche PCAET en janvier 2019, la concertation a évolué à plusieurs reprises. Les 6 premiers mois auront été essentiels pour cadrer la démarche et sensibiliser les élus, agents et partenaires aux enjeux nationaux et locaux.

A compter de l'été 2019, une fois la démarche PCAET mieux maîtrisée en interne, la concertation a été ouverte aux citoyens via notamment l'organisation d'un évènement sous forme de conférence citoyenne et la création d'un forum numérique.

Si le forum numérique n'a pas rencontré le succès escompté, les ateliers citoyens organisés à la fin de l'année 2019 ont quant à eux rassemblé. De ces temps d'échanges constructifs sont ressortis une multitude de remarques et suggestions d'actions à intégrer au programme. Cette mobilisation est venue ajouter une difficulté supplémentaire, la profusion des propositions et par conséquent l'augmentation du nombre de temps d'échanges et de travail nécessaires pour décliner cette matière en un programme d'action concret et réaliste.

La période entre mars 2020 et mars 2021, marquée par les contraintes liées au COVID-19 a été mise à profit pour travailler en interne la faisabilité technique de certaines actions.

A compter de mars 2021 et suite à l'arrivée d'un chargé de mission spécifiquement dédié au PCAET, le travail de construction du programme a pu être poursuivi, essentiellement entre élus et partenaires cette fois-ci, mais en se basant très largement sur les apports de la concertation citoyenne effectuée l'année précédente.

La multitude des temps d'échanges organisés aura eu plusieurs effets bénéfiques, la sensibilisation d'un grand nombre d'acteurs locaux aux enjeux climatiques, le partage d'idées et de pratiques, l'implication citoyenne, l'ouverture au débat et à la confrontation d'idées. Malgré les nombreux temps d'échanges organisés et la lenteur du processus inhérente à ce type de démarche partenariale, les différentes parties prenantes sont restées mobilisées, même lorsque le contexte sanitaire imposait des réunions en distanciel.

Si le projet doit désormais être évalué, suivi et animé pour conserver sa dynamique pendant les 6 ans à venir, ce travail de concertation est d'ores et déjà venu poser les fondations d'une culture environnementale jusque-là balbutiante au niveau intercommunal.

5. Annexes

Annexe 1



**ARRÊTONS DE
CROQUER NOS
RESSOURCES !**

Com MSL 2019 - photo mlievenschoonde Adobe Stock

**Agissons localement contre
le réchauffement climatique !**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MORET SEINE & LOING PRÉPARE
SON PLAN CLIMAT (PCAET)**

Participez : www.climat-msl.fr

<http://www.climat-msl.fr>

**Renseignements : Moret Seine & Loing
Tél. : 01 64 70 72 23 | johann.barraud@ccmsl.com**

msl
Moret Seine & Loing
Communauté de Communes
www.ccmsl.fr

Annexe 2



PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

LE FORUM CITOYEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORET SEINE & LOING

**Agissons localement
contre le réchauffement climatique**



Annexe 3



Agissons localement contre le réchauffement climatique !

La Communauté de Communes Moret Seine & Loing
prépare son plan climat-air-énergie territorial

ATELIERS PARTICIPATIFS

LES 13, 20, 27 NOVEMBRE ET 4 DÉCEMBRE 2019

**BÂTI / AGRICULTURE ET CONSOMMATION /
TRANSPORT / ÉCONOMIE ET
NOUVELLES ÉNERGIES**

plus d'infos, les horaires et les lieux sur ccmsl.fr

Ouvert à tous, gratuit & sans inscription

Renseignements : Moret Seine & Loing
Tél. : 01 64 70 72 23 | Johann.barraud@ccmsl.com
www.ccmsl.fr



PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE MSL

Pour lutter contre le réchauffement climatique et construire un plan d'action local, concret et sur mesure, vous pouvez inscrire à vos agendas les 4 ateliers participatifs et thématiques programmés du 13 novembre au 4 décembre. Chacun peut apporter sa contribution. Alors, rejoignez-nous pour inverser la tendance !

• BÂTI

Date : Mercredi 13 novembre de 19h à 21h
Lieu : 18 allée Gustave Prugnat,
Moret-Loing-et-Orvanne

• AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Date : Mercredi 20 novembre de 19h à 21h
Lieu : l'Espace des Habitants MSL,
rue des Marronniers à Villemer

• TRANSPORT

Date : Mercredi 27 novembre de 19h à 21h
Lieu : 18 allée Gustave Prugnat,
Moret-Loing-et-Orvanne

• ÉCONOMIE ET NOUVELLES ÉNERGIES

Date : Mercredi 4 décembre de 19h à 21h
Lieu : 18 allée Gustave Prugnat,
Moret-Loing-et-Orvanne



ATELIERS OUVERTS À TOUS & SANS INSCRIPTION.

Renseignements : Moret Seine & Loing
Tél. : 01 64 70 72 23 | Johann.barraud@ccmsl.com
www.ccmsl.fr

Forum citoyen : www.climat-msl.fr



Com MSL 2019 – photo : mikevanachoonde Adobe Stock - Ne pas jeter sur la voie publique

Bilan des ateliers thématiques

Suite aux ateliers d'élaboration du plan d'actions réalisés fin 2019, un grand nombre de propositions (139) ont été émises par les participants sur les thématiques agricoles, énergétiques, économiques, de la consommation, de la rénovation et de la mobilité douce.

Avant de les soumettre aux élus lors de nouveaux ateliers thématiques, les services en interne ont éliminé d'emblée certaines propositions. Pour certaines, les moyens techniques, opérationnels et humains étaient trop importants à mobiliser pour la communauté de communes et ses communes membres. D'autres propositions ont été mises de côté lorsqu'elles sortaient du champ de compétence de la CCMSL ou du cadre d'action prévu pour les plans climats. Les propositions sont donc passées de 139 à 98.

En avril 2021, les élus et différents partenaires, se sont ensuite retrouvés autour de 4 ateliers thématiques : Agriculture et Consommation ; Bâtiment Cadre et Habitat ; Mobilité ; Économie et Nouvelles Énergies ; afin d'échanger sur les propositions d'actions, en proposer de nouvelles, d'identifier les plus pertinentes et arriver à un consensus.

Pour ce faire, les élus devaient s'inscrire aux ateliers auxquels ils voulaient participer. Une fois, les 4 listes de participants constituées, un mail leur a été envoyé contenant la date des ateliers, les fiches synthétiques des thématiques abordées comportant quelques éléments clés pour appréhender les différents sujets et 5 questions à travailler en amont : Quels indicateurs pour mesurer cette action ? Quelles priorités temporelles (court terme ou long terme, prioritaire ou non) ? Quel rapport coût-résultat/impact ? Jugez-vous l'action pertinente ? Quel coût humain (ETP) ?

Les ateliers se sont ensuite déroulés en visioconférence en 3 temps. Pour commencer, l'accueil des participants avec un rappel des objectifs, puis la composition de sous-groupes de travail de 3 ou 4 personnes, de différentes communes de préférence. Ensuite, ces groupes ont été répartis dans des salles virtuelles afin qu'ils puissent échanger et débattre pendant 1h30 sur l'ensemble des propositions. Pour finir, les salles virtuelles sont fermées afin que l'ensemble des participants puisse se retrouver dans la salle virtuelle commune. Un rapporteur, ayant été nommé au préalable par chaque groupe, restitue aux autres participants les conclusions de leurs échanges concernant chaque proposition d'action. Les autres élus peuvent alors soit confirmer, soit compléter ou soit réfuter, à travers des arguments, les choix du groupe. Dans un principe d'équité, chaque groupe prend la parole chacun son tour dès qu'une action a été débattue.

Ainsi, ces ateliers ont pu permettre d'arriver à la construction d'un plan d'action de 32 actions cohérentes et en adéquation avec les besoins et les capacités de chaque commune.